

L'agrandissement de ce canal ayant été donné à l'entreprise, il a été fermé pendant le mois de juin pour permettre de commencer les travaux. Annexe 9, page 49.)

CANAL DE LA BAIE-VERTE

La commission est composée des

Hon. John Young, président.

Hon. W. P. Howland, C. B.

J. W. Lawrence, écr.,

Peter Jack, écr.,

F. Braun, écr., secrétaire.

chargée "de s'enquérir de la nature et de l'étendue des avantages que le commerce "devra retirer de la construction du canal de la Baie-Verte pour relier les eaux de la "baie de Fundy et du golfe Saint-Laurent," a fait rapport comme suit :

"Considérant toutes les circonstances se rattachant à la construction du canal projeté pour relier la Baie de Fundy à la Pointe-au-Lac avec le Détroit de Northumberland à la Baie Verte, et après avoir soigneusement examiné les témoignages recueillis de différentes sources relativement aux faits suivants :

1° La distance du Saint-Laurent, par la voie du canal projeté, aux grands ports de mer de l'Amérique du Sud et des Antilles ainsi que du littoral des Etats-Unis, en comparant cette distance avec celle de la route suivie par le Détroit de Canso ou en doublant le Cap Nord ;

2°. L'étendue du commerce qui se fait actuellement avec ces ports, et la perspective de son accroissement probable ;

3°. La question de savoir s'il est probable qu'aucune partie, et laquelle, du commerce de houille de la côte nord de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton ou de la côte sud de Terre-Neuve, sera tentée de chercher un débouché par la voie du canal projeté ;

4°. Les dimensions des navires qui devraient, d'après des calculs raisonnables, faire le trafic par la voie du canal projeté, et aussi la question de savoir si ces navires ou vapeurs seront comparativement sur le même pied que ceux qui suivent les routes actuelles par l'embouchure du golfe ;

5°. La nature et l'étendue du commerce local se rattachant seulement aux côtes de la Baie de Fundy et aux côtes nord du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard ;

6°. L'étendue et la nature des difficultés que l'on pourrait rencontrer à l'entrée et à la sortie du canal par suite des marées excessivement élevées dans la baie de Fundy ;

Et considérant les facilités de transport par chemin de fer qui existent actuellement ;

Les Commissaires n'éprouvent aucune hésitation à déclarer qu'ils sont d'opinion qu'il n'est pas de l'intérêt du pays que le canal projeté soit construit,